

Présidence du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

Quai Wilson 51–53, Palais Wilson, Genève

Novembre 2021

Vos excellences les ambassadeurs, mesdames et messieurs les délégués,

Vous portez en vous des valeurs de justice et d'égalité, valeurs que nous mettrons à profit lors de nos assemblées d'avril prochain.

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, depuis 1993, représente un cadre strict pour la défense de l'être humain. Notre instance est garante des idéaux et de la noblesse du monde, dont la mission est au cœur de la Charte des Nations Unies de 1945 : « Nous, peuples des Nations Unies résolus, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ». Ces fondations sont gravées dans la résolution 47/135 de 1992, dont le trentième anniversaire nous rappelle nos engagements.

Nous portons donc assistance aux gouvernements de toutes nations pour qu'ils puissent honorer leurs engagements, et usons de nombreux moyens pour prévenir de tout déni des droits fondamentaux, tels que précisés dans la DUDH. Nous combattons ceux qui attentent, ou envisagent d'attenter, aux droits de l'Homme. Enfin, nous procédons à des évaluations dont l'expertise permet d'analyser les progrès en matière de droit de l'Homme à l'échelle mondiale, comme à l'échelle d'un pays. Nous inviterons donc certains Membres à nous présenter leurs dispositions relatives à la charte de l'ONU et la respectabilité de leurs engagements lors des Examens Périodiques Universels (EPU), avec le dessein d'assurer le respect, en tout lieu, de ces droits fondamentaux, et particulièrement cette année au sujet des minorités et peuples autochtones.

Vous êtes à présent des acteurs qui, pleinement, participez à ce changement.

A ce titre, vos talents de diplomates et votre inconditionnelle rigueur sont sollicités, et nous attendons de vous la plus grande exemplarité sur la question des minorités et des peuples autochtones. Vous avez la responsabilité et l'honneur de traiter ce sujet en prenant en considération les aspects individuels et collectifs du sujet. Le HDCH a pleinement conscience que la souveraineté nationale ne doit pas être entravée, et nous veillerons à ce que ce principe élémentaire soit respecté (particulièrement pour le thème sur la représentativité des minorités dans les institutions onusiennes). Nonobstant, la lucidité nous impose de reconnaître que dans certains cas, le principe de souveraineté a pu s'appliquer au détriment des droits des minorités, surtout quand des dispositions s'avèrent contraignantes. Le HDCH rappelle néanmoins que la prise de ces dispositions octroie aux états qui les promulguent un cadre pérenne, ainsi qu'un réel argument d'attractivité ; intégrer les enjeux résolument modernes en proposant des solutions adaptées est une preuve non-seulement de votre compétence, mais aussi et surtout de votre implication dans les instances internationales.

Vous avez donc pour objectif de préparer la présentation des accomplissements de votre État en vue d'un oral sur la question des minorités. Vous passerez en effet, dans le cadre des EPU, un examen devant un jury ayant vocation à examiner vos mesures sur la question posée. Nul ne doute que les pays soumis aux EPU cette année auront cœur de montrer les progrès et leurs engagements concernant ces questions, et leur attachement à la défense des droits des minorités et peuples autochtones. Dans l'éventualité où votre nation serait désignée Membre du jury, nous attendons de vous une inébranlable impartialité et une inextinguible soif d'efficacité.

En nous réjouissant de collaborer avec vous, et vous témoignant de notre plus grande considération,

**Raphaël Guilmot,**

Haut-Commissaire, Président du HCDH

**Salomé Atoch, Marwan Benmbarek,**

Vice-Présidents du HCDH

- Pour nourrir vos réflexions –

[https://www.ohchr.org/Documents/Publications/fs9Rev.2\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/fs9Rev.2_fr.pdf)

A propos des minorités et de leurs droits :

<https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/discrimination/dossier-minorites/definitions/minorite>

A propos des peuples autochtones :

<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/indigenouseoples#1>

Nous vous invitons également à étudier les informations données par des organisations telles l'UNESCO, et à relire la charte des Nations Unies :

<https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>